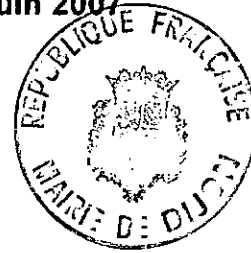


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : Mme POPARD**OBJET****DE LA DELIBERATION****Exercice 2006 - Affectation des résultats**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal et de chacun des budgets annexes, à la clôture de l'exercice 2006.

Le Compte Administratif 2006 que vous venez d'approuver a, en effet, permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le Budget Supplémentaire 2007. Je vous précise que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au Compte Administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Ce résultat doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés pour financer des dépenses nouvelles ou en une dotation complémentaire en réserves.

Si vous suivez l'avis favorable de votre Commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2006 du budget principal ainsi que de chacun des budgets annexes, de bien vouloir décider de leur affectation, dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat comptable dégagé :	18 607 468,26 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	16 236 166,24 €

Décision d'affectation

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2006	16 236 166,24 €
Financement des propositions nouvelles et des restes à réaliser de la section de fonctionnement	2 371 302,02 €

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Résultat comptable dégagé :	270 840,06 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	270 840,06 €

Décision d'affectation

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2006	270 840,06 €
---	--------------

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Résultat comptable dégagé :	277 061,52 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	277 061,52 €

Décision d'affectation

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2006	277 061,52 €
---	--------------

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

Les sections de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe sont équilibrées et ne nécessitent aucune affectation de résultat.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 29.06.07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2007

Alain MILLOT

